



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANCELADE**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : M. SERRE, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme RENAUD (pouvoir à M. COUDASSOT-BERDUCOU), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), M. LAPEYRONNIE (pouvoir à M. KUYE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à Mme TOULLIER), M. CHAUMOND (pouvoir à M. LAGOUTTE), Mme CALEIX (pouvoir à Mme CASADO-BARBA).

**ABSENTS** : Néant.

Monsieur Fatahi KUYE est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Subventions aux associations / Exercice budgétaire 2024**

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

L'examen des subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées, au titre de l'exercice 2024, ont été examinées lors de la commission « Cohésion sociale » en date du 13 mars 2024.

Il est précisé que les conseillers municipaux, représentants ou administrateurs des associations bénéficiant d'une subvention au titre de l'année 2023 ne prennent pas part au vote, sont concernés : Madame Maryline RENAUD, Monsieur Bernard CHAUMOND et Madame Carmen CASADO-BARBA.

Monsieur le Maire propose au vote les subventions de fonctionnement ou exceptionnelles suivantes pour l'exercice 2024 :

ASSOCIATIONS	2024
Mémoires / Total (1)	550,00 €
CENTRE DE LA MÉMOIRE	200,00 €
ANCIENS COMBATTANTS F.N.A.C.A.	150,00 €
ANCIENS COMBATTANTS ACPG CATM	150,00 €
ANACR	150,00 €
Culturelles / Total (2)	27 450,00 €
CHANCELADE EN SCENE	1 000,00 €
IMR ECOLE DE MUSIQUE	150,00 €
HARMONIE VENT D'OUEST	300,00 €
ADRAHP	1 000,00 €
CHANCEL EN SCENE	25 000,00 €
Scolaires / Total (3)	600,00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DE CHANCELADE	600,00 €
Sportives / Total (4)	8 150,00 €
JUDO CHANCELADE	2 000,00 €
PETANQUE DE LA BEAURONNE	150,00 €
USCM 24	4 000,00 €
TENNIS CLUB CHANCELADE	2 000,00 €
Droits et Solidarité / Total (5)	100,00 €
SOS ENFANTS DU MONDE	100,00 €
Caritatif / Total (6)	1 200,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DOROGNE	600,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA DOROGNE	600,00 €
Associations / Total (7)	12 660,00 €
AMICALE LAIQUE DE CHANCELADE	11 000,00 €
LES AMIS DE LA TERRASSONIE	300,00 €
SOS CHATS LIBRES	60,00 €
CHAMPS DE L'ECLUSE	500,00 €
COMITE DES FETES DE CHANCELADE	600,00 €
MAM	100,00 €
DES BOULES AU NEZ	100,00 €
Santé / Total (8)	600,00 €
La LIGUE CONTRE LE CANCER	400,00 €
ASSOCIATION DON DU SANG	200,00 €
TOTAL (1-8)	51 310,00 €
Subventions exceptionnelles / Total (9)	1 300,00 €
AMICALE LAIQUE Section PETANQUE	300,00 €
APE	600,00 €
COMITE DES FETES DE CHANCELADE	400,00 €
TOTAL (1-9)	52 610,00 €
Provisions pour demandes exceptionnelles (10)	11 400,00 €
<b>TOTAL (1-10)</b>	<b>64 010,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **ADOPTÉ** l'ensemble des propositions ;
- **DÉCIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations communales pour une somme totale de **64 010,00€**.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 2 avril 2024.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

**Certifié exécutoire compte-tenu :**

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE  
Maire

